



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

1 DOCUMENT - Publié le 28 janvier 2022

 **Brochure règlement collecte.pdf**
(pdf - 4,1 Mo)

 TÉLÉCHARGER

Le présent règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est établi par la CARL dans le but de :

- › • Garantir un service public de qualité.
- › • Contribuer à préserver l'environnement et la propreté du territoire.
- › • Présenter les modalités du service (tri, bacs, lieux et horaires...).
- › • Définir des règles d'utilisation du service de collecte en clarifiant les droits et obligations des usagers en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- › • Préciser les modalités de règlement de litiges entre l'usager et la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL).
- › • Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

https://www.rivieradulevant.fr/informations-transversales/publications/brochure-reglement-collecte-des-dechets-menagers-et-assimiles-727?no_cache=1



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT
93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRE :
lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00

<https://www.rivieradulevant.fr/informations-transversales/publications/brochure-reglement-collecte-des-dechets-menagers-et-assimiles-727?>